

CONFÉRENCE
SUR LES 50 ANS
DU CONCILE VATICAN II

Par Aimé SAVARD

Actualité de Vatican II

Notre église paroissiale a 50 ans. Elle a donc été construite à l'époque où allait se concrétiser dans le Concile Vatican II ce grand mouvement de renouveau, de ressourcement - c'est-à-dire de retour aux sources - qui a renouvelé le visage de l'Église catholique (« catholique », rappelons-le, signifie « universel »). Vatican II appartient désormais à l'histoire. Pour les jeunes générations, il n'évoque rien de précis. Dans leur vertigineuse ignorance des choses religieuses, la plupart des Français de moins de 50 ans ne connaissent pas plus Vatican II que Vatican I ou le concile de Trente (dont on leur a quand même peut-être parlé dans leurs cours d'histoire).

Pourtant, le concile Vatican II ne saurait être enfermé dans le passé. Son message reste un guide pour l'Église, un guide pour le présent et pour l'avenir, « une boussole pour le XXI^e siècle », comme le disait Jean-Paul II. Mais ce message est-il connu des catholiques pratiquants ? Il est souvent caricaturé. Il l'est par ceux qui l'accusent d'avoir « changé la religion » et le rendent responsable de la crise actuelle de l'Église. Il l'est aussi par ceux qui, justement impatientes d'annoncer l'Évangile à nos contemporains, reprochent à Vatican II de ne pas être allé assez loin et de n'avoir pas répondu à ... des questions qui ne se posaient pas encore il y a un demi-siècle. Soyons lucides. le message du dernier concile est ignoré par le grand nombre. Il est loin d'avoir été digéré par nos communautés. C'est pourquoi il est important de poursuivre le travail de réception et d'approfondissement des textes de Vatican II.

Pour vous inciter à le faire, je voudrais vous proposer une lecture - très succincte et synthétique, bien sûr - de ce message conciliaire après l'avoir re-situé rapidement dans l'histoire contemporaine de l'Église. Ensuite, nous pourrions réfléchir ensemble puis débattre de l'actualité de ce message dans la crise actuelle de l'Église.

1 Une réforme profonde par le retour aux sources

Quarante-cinq ans après la fin de Vatican II, historiens et simples observateurs sont d'accord pour dire que ce concile a engagé une profonde réforme de l'Église catholique. Certains s'en plaignent. Je crois qu'on peut dire que la majorité des

chrétiens s'en félicitent. Mais les polémiques qui se sont développées à ce sujet ces dernières années, ont amené le pape Benoît XVI à dire et à répéter que Vatican II ne doit pas être interprété en terme de rupture mais de continuité par rapport à ce qui a précédé. C'est vrai en ce sens que ce concile - nous le verrons - s'inscrit dans la grande Tradition de l'Église qui remonte aux apôtres. Cependant, au regard des faits, on est bien obligé de constater que Vatican II marque une rupture avec un passé récent, avec le visage que notre Église offrait, depuis quatre siècles. Ce concile a constitué un formidable bouleversement dans une Église catholique retranchée dans une attitude d'autodéfense face au monde moderne. Mais cette réforme avait été préparée plus ou moins souterrainement au cours des décennies précédentes. Il faut donc d'abord situer Vatican II dans son contexte historique.

Aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, l'Église est affrontée à « un monde en mutation », comme on aime à le dire alors dans les milieux catholiques les plus ouverts. Toute l'Europe est engagée dans l'œuvre de reconstruction du continent dévasté par la guerre. Cela ouvre, en Occident du moins, une période de prodigieux développement économique - et social, soulignons-le -, fondé sur le progrès scientifique et technique. Ce sont les « Trente Glorieuses » qui se poursuivront jusqu'au milieu des années 70. Mais cet Occident doit relever le défi du communisme qui, à l'époque, apparaît à beaucoup, même parmi ceux qui ne partagent pas l'idéologie marxiste-léniniste, comme l'avenir de l'humanité. Le monde se trouve ainsi plongé dans la guerre froide. En même temps, les peuples colonisés par l'Europe, aspirent à recouvrer leur liberté et à connaître à leur tour les bienfaits du développement.

Beaucoup de chrétiens s'engagent alors aux côtés de leurs frères incroyants dans les luttes sociales et politiques pour plus de justice et de liberté. L'après-guerre marque l'apogée de l'Action catholique spécialisée où, par leur témoignage évangélique dans la vie quotidienne, des ouvriers veulent être « les apôtres des ouvriers », des paysans « les apôtres des paysans », etc. C'est aussi l'époque des prêtres-ouvriers. De grands mouvements de renouveau travaillent l'Église en profondeur : renouveau biblique car il s'agit d'abord d'un retour aux sources, renouveau théologique, catéchétique, liturgique, pastoral, etc., Les rencontres œcuméniques, encore rares, se multiplient néanmoins. Toute cette fermentation a commencé au début du XX^e siècle et parfois même plus tôt. Les « chrétiens engagés », comme on dit, y puisent leur nourriture spirituelle. Mais, à de remarquables exceptions près de quelques grands et courageux prélats, la hiérarchie ecclésiastique, et en particulier son centre romain, regardent tout cela avec suspicion et multiplient même condamnations et mises au pas.

Devant les transformations du monde, l'Église romaine apparaît alors arc-boutée sur le passé, frileusement repliée sur elle-même. Ce n'est pas nouveau. Après le réveil spirituel et caritatif de la Contre-Réforme, elle a subi la période des Lumières et la Révolution française au XVIII^e siècle, puis le développement de la démocratie au XIX^e comme autant d'agressions. En 1864, dans le *Syllabus*, Pie IX condamne en bloc la modernité. En 1870, le concile Vatican I proclame le dogme de l'infaillibilité pontificale. La Guerre et la prise des États du Pape par les armées de Garibaldi ont interrompu les travaux de ce concile qui auraient dû contrebalancer cette déclaration en définissant le rôle des évêques. Désormais, ayant perdu son indépendance territoriale, le pape est « prisonnier du Vatican », mais jamais le gouvernement de l'Église catholique n'a été aussi centralisé. C'est l'aboutissement d'un millénaire durant lequel l'Église d'Occident, coupée des Églises d'Orient qui, initialement, lui avaient transmis l'Évangile, s'est organisée dans des structures de plus en plus hiérarchisées - sur le modèle monarchique - en affirmant sa prétention à l'universalité mais aussi à l'exclusivité. « Hors de l'Église point de salut » : et par Église, il fallait entendre Église catholique romaine. Il est même arrivé que l'on rebaptisa dans l'Église catholique des chrétiens convertis issus d'autres confessions chrétiennes - ce qui est un scandale théologique absolu puisqu'il n'est qu'un seul baptême.

En 1907, Pie X condamne le modernisme qui était une tentative pour exprimer la foi dans la culture moderne. En 1950, Pie XII publie l'encyclique « *Humani Generis* » dans laquelle il condamne les théologiens qui cherchent comment évangéliser le monde contemporain. Ce pape qui règne de 1938 à 1958 incarne bien l'Église pré-conciliaire. C'est un saint homme qui vit dans une solitude austère. Pour être juste avec lui, relevons qu'il a commencé à dépoussiérer la liturgie, notamment en réintroduisant la veillée pascale perdue depuis des siècles. Autour de Pie XII, la Curie (l'administration pontificale) est d'abord préoccupée de défendre et de perpétuer l'institution selon un modèle rigoureusement hiérarchique et autoritaire. Elle est prête à condamner tout ce qu'elle considère comme des « déviations ». Les Congar, les de Lubac, grands théologiens, futurs inspirateurs de Vatican II et futurs cardinaux, subissent les foudres de Rome, comme tant d'autres.

Cette Église hiérarchique est le rempart d'un certain ordre social : « *le désordre établi* » selon l'expression d'Emmanuel Mounier. Et les bien-pensant qui sont souvent aussi les possédants font du zèle pour dénoncer à Rome ce qui, dans l'Église, leur semble mettre cet ordre en péril. Cette Église cultive la spiritualité et la morale individuelle (« *Je n'ai qu'une âme...* ») au détriment de la dimension

communautaire, mais aussi du témoignage et de l'engagement. Elle entretient de fait la dichotomie entre le culte et la vie quotidienne en particulier dans sa dimension sociale. Bien qu'elle comprenne beaucoup de saints vivant personnellement selon l'Évangile, cette Église tend à privilégier la perpétuation de ses structures sur sa mission - un risque qui menace toutes les institutions humaines.

Quand en 1958, le vieux cardinal Roncalli est élu pape sous le nom de Jean XXIII, les catholiques qui attendent un changement sont désespérés. Ils le prennent pour un gentil conservateur. Et se consolent en disant qu'il sera un « pape de transition ». Il l'a été en effet. Et de quelle transition ! Conservateur, le bon pape Jean l'était par tempérament. Mais il était accueillant au souffle de l'Esprit Saint et il lui a ouvert largement les fenêtres de l'Église, selon son expression. Une semaine après son élection lui vient l'idée de convoquer un concile. « *Une soudaine inspiration de Dieu* », dira-t-il, plus tard. Trois mois après, pendant la Semaine de l'Unité, il annonce officiellement ce concile. Avec un double objectif : l'« *aggiornamento* » (la mise à jour) de l'Église face au monde moderne et la recherche de l'unité perdue. Et un souhait : « *que ce concile soit une nouvelle Pentecôte pour l'Église* ». Une nouvelle Pentecôte, cela signifie notamment que chacun puisse entendre la Bonne Nouvelle dans sa propre langue, dans sa propre culture - ce qui n'est pas seulement affaire de liturgie.

Dans son discours d'ouverture, le pape déclare qu'il faut « *transmettre la doctrine catholique dans son intégrité sans l'altérer* ». Mais il précise aussi qu'on ne doit pas confondre cette doctrine avec un immobilisme tourné vers le passé, ni « *répéter ce que les Pères et les théologiens ont déjà dit* ». On sent que dans l'esprit de ce vieux prélat pieux et fidèle, l'audace le dispute à la prudence. Jusqu'à sa mort, en 1963 après la première session conciliaire, il forcera sa nature pour laisser œuvrer l'Esprit Saint. Et cela au grand dam des cardinaux de Curie qui selon l'expression de Jean XXIII lui-même (il ne manquait pas d'humour) avaient accueilli la convocation du concile « *muets de stupeur* ».

Très vite, la Curie avait repris les choses en main pour préparer le concile de telle sorte qu'elle puisse le contrôler entièrement. Mais dès la première séance, le cardinal Liénart, évêque de Lille, bousculant le protocole rigide, avait pris la parole pour demander qu'on renonce à élire des commissions de travail préfabriquées afin que l'assemblée prenne vraiment ses travaux en main. On s'aperçut rapidement que le vieux et courageux cardinal français avait l'appui de nombre de ses collègues. Grâce au soutien du pape, il eut gain de cause. Dès lors, la révolution était en marche dans l'Église. Les 2400 évêques venus du monde

entier qui ne se connaissaient guère, même à l'intérieur d'un même pays, se sont découverts mutuellement. Ils ont ainsi peu à peu pris conscience, presque charnellement, de la véritable catholicité de l'Église, c'est-à-dire de son universalité mais aussi de sa diversité. Très vite, il fut évident qu'une très grande majorité des Pères attendait du Concile des changements profonds pour mieux annoncer l'Évangile au monde contemporain. En face, une toute petite minorité emmenée notamment par les cardinaux italiens Ottaviani et Ruffini et aussi par un Français, Mgr Marcel Lefebvre, a mené une rude bataille qui a conduit à un très relatif affadissement de certains textes.

Mais finalement, les seize documents promulgués au cours des quatre sessions dessinent un nouveau visage de l'Église. « *On nous change la religion* », s'écrieront certains croyants - et même des incroyants pour qui un certain catholicisme suranné conservait le parfum de l'enfance ou offrait l'image rassurante d'un refuge immuable dans un monde en plein bouleversement. Mais en fait ce nouveau visage est tracé à partir d'un véritable retour aux sources, à l'Évangile, à l'élan de la Pentecôte. Les textes conciliaires sont d'importances diverses : quatre constitutions qui sont en quelque sorte des documents de base, neuf décrets qui les déclinent dans la pratique de l'Église et trois déclarations dont deux sont vraiment révolutionnaires : la déclaration sur les relations avec les religions non chrétiennes et surtout la déclaration sur la liberté religieuse. Dans ma seconde partie, je me propose de donner une lecture très - trop - rapide de l'enseignement de Vatican II contenu dans ces textes que les catholiques n'ont sans doute pas assez pris le temps de lire.

2. L'Église, peuple de Dieu, a vocation à accueillir toute l'humanité

L'apport de Vatican II a son unité et sa logique interne que Jean-Paul II a résumé en une formule, en 1994, dans sa lettre apostolique « *A l'approche du troisième millénaire* » : « *Un Concile semblable aux précédents et pourtant très différent ; un Concile centré sur le mystère du Christ et de son Église, et en même temps ouvert au monde* ». C'est pourquoi, au cœur de l'édifice conciliaire, on trouve un document fondamental : la constitution *Lumen gentium* sur l'Église. Ce grand et beau texte commence ainsi : « *Le Christ est la lumière des nations* » (*Lumen gentium* en latin). Et, poursuit le document, « *l'Église est dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, à la fois le signe et le moyen, de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* ». Signe adressé à tous les humains, qui sont tous aimés de Dieu et moyen, instrument si vous préférez, pour

réaliser cette unité. C'est clair : l'Église n'est pas là pour elle-même, elle est au service de sa mission. Et la Constitution définit l'Église comme le « *Peuple de Dieu* » avant d'évoquer ses structures hiérarchiques. Un renversement de perspective. Tout part de la base, du « *peuple de Dieu* » qui réunit tous les baptisés - tous, pas seulement les catholiques - et auquel tous les hommes ont vocation à participer. D'ailleurs, affirme le Concile, tous ceux qui n'ont pas encore reçu l'Évangile et qui cherchent Dieu d'un cœur sincère, appartiennent déjà, d'une certaine manière, à ce peuple de Dieu.

On est bien loin de la trop célèbre formule entendue dans son sens le plus étroit : « *Hors de l'Église point de salut* ». On est aux antipodes de ce que pensait Grégoire XVI qui fut pape de 1831 à 1848 : « *Personne ne peut ignorer, écrivait-il, que l'Église est une société inégale dans laquelle Dieu a destiné les uns à commander, les autres à obéir. Ceux-ci sont les laïcs, ceux-là sont les clercs* ». Au contraire, Vatican II insiste sur le sacerdoce universel de tous les baptisés, notion puisée dans le Nouveau Testament, mais que le Concile de Trente avait contestée après que Luther l'eut mise en avant. La Constitution sur l'Église comme le décret sur le laïcat soulignent que tous les membres du Peuple de Dieu sont égaux en dignité, tous sont appelés à la sainteté, ce qui n'est pas une incitation à vivre dans l'ascèse et l'héroïsme, mais plutôt à déployer là où l'on est, dans la vie quotidienne, les dons, les « charismes » que chacun a reçu de l'Esprit Saint. Pour autant, le Concile ne méconnaît pas le rôle de ce qu'il nomme le « *sacerdoce ministériel ou hiérarchique* », mais souligne qu'avec « *le sacerdoce commun des fidèles* », celui-ci participe de l'unique sacerdoce du Christ. En outre, tout ministère est service. L'évêque, le prêtre, le diacre permanent - réinventé par Vatican II et qui peut être un homme marié - le laïc qui exerce une responsabilité dans l'Église (ce qui se fait aujourd'hui bien davantage que le Concile l'avait prévu) tous sont au service du peuple de Dieu.

Vatican II a particulièrement mis l'accent sur le rôle de l'évêque, et sur la collégialité épiscopale. En communion avec le pape, les évêques ont la charge de sanctifier, d'enseigner et de gouverner la portion du peuple de Dieu qui leur est confiée sans perdre de vue l'Église universelle. Comme les Apôtres dont ils sont les successeurs, les évêques forment ensemble un collège. Celui-ci trouve son expression concrète, au niveau de l'Église universelle (ou d'une région du monde) dans le « *synode des évêques* » convoqué par le pape, mais auquel Paul VI n'a donné qu'un rôle consultatif et, au niveau de chaque pays dans les conférences épiscopales. Les prêtres sont désignés par le Concile comme les « *collaborateurs et les amis* » de l'évêque. Vatican II parle des prêtres et non pas du prêtre et il met l'accent sur le *presbyterium* qu'ils constituent autour de l'évêque dans une

Eglise locale. Le décret conciliaire sur les prêtres déclare que ceux-ci « *vivent avec les autres hommes comme des frères* ». C'est la remise en cause de cette spiritualité sacerdotale individualiste qui s'était développée, surtout en France, depuis le concile de Trente, et qui identifiait le prêtre au Christ grand-prêtre. Il était l'homme du sacré, mis à part des autres par sa consécration. Le sacerdoce était alors vécu comme un état et non comme une fonction ou une mission. La meilleure illustration en était la messe que chaque prêtre devait dire chaque jour, même sans présence d'aucun fidèle. A cela, Vatican II oppose la concélébration de l'Eucharistie quand plusieurs prêtres sont réunis.

Ainsi redéfinie et réorganisée, l'Église ne doit plus se considérer comme une forteresse assiégée par le monde, nostalgique du passé et systématiquement méfiante à l'égard de la modernité. Aussi ne peut-on séparer la constitution *Gaudium et spes*, « *l'Église dans le monde de ce temps* », de la constitution *Lumen gentium*, sur l'Église. La première ne s'adresse pas seulement aux « *fils de l'Église* » comme la seconde, mais « *à l'ensemble de la famille humaine* ». Sa première phrase est significative : « *Les joies et les espoirs (Gaudium et spes), les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur.* » Jean XXIII avait expressément souhaité que l'Église soit attentive à ce qu'il appelait les « *signes des temps* ». C'est ce qu'a fait Vatican II dans ce grand document qui entend les « *scruter et les interpréter à la lumière de l'Évangile* ». La Concile l'a fait sans complaisance naïve mais avec un a priori résolument positif. La majorité avait dû batailler rude pour faire adopter ce texte qui suscitait plus que des réserves chez certains Pères habitués à voir l'Église condamner le monde moderne.

Gaudium et spes place résolument l'homme au centre de la Création à l'égard de laquelle il a une responsabilité. La constitution insiste sur la dignité humaine. Elle « *proclame les droits des hommes* » et se réjouit du dynamisme de notre temps pour les faire reconnaître, alors que depuis deux siècles, l'Église avait manifesté tant de réserve, voire d'hostilité à l'affirmation des droits de l'homme. Dans sa deuxième partie, la constitution examine « *quelques problèmes de plus grande urgence* ». A l'époque, le Concile en a retenu cinq : l'estime qu'il porte à l'amour humain, au mariage et à la famille ; la juste promotion du progrès culturel ; la conduite de la vie économique et sociale dont l'homme doit rester « *l'auteur, le centre et la fin* » ; la vie politique à laquelle tous doivent pouvoir participer ; enfin l'action en faveur de la paix et le développement des peuples. Aujourd'hui un nouveau concile ajouterait peut-être à cela d'autres thèmes comme la bio-

éthique ou l'écologie, mais globalement, ce qu'écrivait Vatican II sur les problèmes de notre temps reste d'actualité. Faute de pouvoir détailler cela ici, je ne peux que vous conseiller de vous reporter au texte intégral qui évite plus qu'ailleurs le jargon ecclésiastique pour s'exprimer dans une langue accessible au plus grand nombre.

Je n'en donnerai qu'un exemple : avant d'affirmer, tout en l'encadrant soigneusement, la légitimité de la propriété privée, le concile a pris soin de parler de la destination universelle des biens (n° 69). Voici ce texte - assorti de notes renvoyant à l'Écriture, aux Pères de l'Église et à saint Thomas d'Aquin - qui mériterait d'être médité par chacun de nous aujourd'hui et particulièrement par tous ceux qui se disent chrétiens et exercent des responsabilités économiques et politiques.

G et S n° 69 Page 308 dans l'édition du Centurion

Nous l'avons vu : Vatican II souligne que l'Église n'existe pas pour elle-même, comme une sorte de parti des catholiques ainsi qu'elle est trop souvent apparue depuis deux siècles, mais comme sacrement de la rencontre intime entre Dieu et l'humanité. Les Pères conciliaires se devaient donc de traiter de la Révélation. Ils l'ont fait dans une autre grande constitution : *Dei verbum* (la Parole de Dieu). Ce texte a suscité de vives tensions entre les conservateurs et la majorité conciliaire. Pour les premiers, la Révélation était comprise comme un ensemble de vérités à croire dont l'ancien catéchisme par questions et réponses donne une éloquente caricature. Depuis la Réforme surtout, de fait, l'Église catholique se méfiait de l'Écriture dans laquelle les protestants voient la seule source de la Révélation. Elle insistait sur une seconde source, la Tradition, qui à côté de l'Écriture permet d'interpréter celle-ci et de mieux nourrir les formulations dogmatiques. Le Concile a délibérément renoncé à enfermer la Révélation dans des formules abstraites. Il a voulu la décrire en langage biblique. Elle est l'initiative de Dieu s'adressant aux hommes « *comme à des amis* ». Pour Vatican II, l'Écriture, la Bible, « *est* » la Parole de Dieu, la Tradition de l'Église la « *transmet* ». Le magistère n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu mais « *à son service* ».

Les livres de la Bible, affirme la constitution *Dei Verbum* « *ont été rédigés sous l'inspiration de l'Esprit Saint* », mais par des hommes qui ont écrit dans leur environnement de l'époque et avec leur culture, leur personnalité, leur liberté. Il faut y chercher non pas des vérités historiques ou scientifiques, mais ce que Dieu a voulu nous dire pour notre salut. La Bible nous dit que Dieu est le Créateur

de l'univers et qu'il a créé l'homme à son image, c'est-à-dire comme un être doué d'intelligence, de conscience, de liberté et de la capacité d'aimer. Elle utilise pour cela la culture de l'époque où la Genèse a été écrite. Cela ne nous oblige pas à croire que le monde a été créé en six jours, ni à refuser ce que la science moderne peut nous dire du passé de l'univers et de l'évolution des êtres vivants. Vatican II nous dit que pour « *interpréter l'Écriture* », il faut scruter l'intention des auteurs, tenir compte des genres littéraires mais aussi de la tradition interprétative de l'Église. Le Concile assume ainsi l'acquis du mouvement biblique qui avait si longtemps subi méfiance et même condamnations de la part du Vatican. Le travail scientifique des exégètes est un préalable nécessaire qui ne s'oppose pas à la lecture croyante en Église mais la nourrit. Pour nous, ceci est aussi une invitation à un effort d'intelligence de la foi en fonction de notre niveau d'éducation et de notre culture.

Si *Dei Verbum* insiste sur la lecture croyante de l'Écriture, la constitution sur la liturgie, chronologiquement la première adoptée par le Concile, élargit considérablement le choix des textes bibliques lus à la messe et invite le célébrant à commenter ces textes dans son homélie au lieu de faire comme autrefois une exhortation morale. Aboutissement d'un long mouvement de recherche et d'expérimentation à la base depuis le début du XX^e siècle, notamment en France, cette constitution a défini les principes d'une des plus importantes réformes liturgiques que l'Église catholique ait jamais entreprises. Ce fut le changement le plus spectaculaire, mais aussi le plus controversé initié par Vatican II. Non sans tâtonnements. Le principe de base de la réforme est que le peuple de Dieu doit être étroitement associé à la célébration. D'où notamment, la possibilité qui s'est vite répandue partout, d'utiliser les langues vivantes, la célébration de la messe face au peuple qui met l'accent sur la participation au repas pascal au cours duquel nous partageons le corps et le sang du Christ (la communion des fidèles sous les deux espèces est de nouveau autorisée quand cela ne pose pas trop de problèmes pratiques). Je ne détaillerai pas davantage cette réforme qui est ce que nous connaissons le mieux du Concile. Les plus anciens d'entre nous savent bien à quel point les célébrations catholiques s'en sont trouvées transformées et renouvelées.

En insistant sur la « *participation active des fidèles* », la constitution sur la liturgie souligne qu'en offrant le Christ à Dieu, « *non seulement par les mains du prêtre, mais aussi en union avec lui* », les croyants s'offrent eux-mêmes. Libre réponse des croyants à l'amour du Père. Liberté : ce mot irrigue tous les textes conciliaires. La constitution sur la Révélation présente la foi non plus comme soumission à l'autorité de l'Église ainsi qu'on le faisait auparavant, mais comme un

« *libre assentiment* », une démarche personnelle d'engagement en réponse à l'écoute de la Parole.

Mais cette liberté ne vaut pas que pour les catholiques, sinon elle n'aurait pas de sens. Dieu respecte la liberté qu'il nous a donnée et qui est d'abord liberté de la conscience. *Gaudium et Spes* insiste sur la dignité de la conscience morale. Selon ce document, la conscience est « *le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu dont la voix se fait entendre dans ce lieu le plus intime* ».

De cette intuition, de cette conviction que Dieu respecte la liberté de l'homme, le concile Vatican II a tiré toutes les conséquences dans le document le plus surprenant, au regard de l'histoire de l'Église catholique, qu'il ait adopté : la Déclaration sur la liberté religieuse. Voici le passage clé de ce document. La liberté religieuse s'y trouve définie sans ambiguïté. : « *Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être exempts de toute contrainte de la part soit d'individus, soit de groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit contraint d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public* ».

On retrouve donc dans cette déclaration l'affirmation de la liberté de conscience, présente dans les grandes constitutions de Vatican II. « *Chacun a le devoir et le droit de chercher la vérité en matière religieuse* », affirme le texte. Mais cette vérité « *exige un assentiment personnel* ». Le texte s'appuie aussi sur la Révélation : Dieu appelle sans contraindre. De même, le Christ « *ne voulant pas être un messie politique dominant par la force, il préféra se dire Fils de l'Homme venu pour servir* ».

A partir de ces arguments à la fois philosophiques et théologiques, qui fondent la dignité et la liberté de la conscience, la déclaration traite plus précisément de la liberté religieuse dans la sphère sociale et civile, des rapports entre les citoyens et la puissance publique, l'État. C'est profondément nouveau car, jusqu'alors, l'histoire en témoigne, l'Église catholique avait plutôt comme règle de réclamer la liberté pour elle quand elle était minoritaire et de la refuser aux autres dans les États où elle était majoritaire. Elle n'était pas la seule religion à agir ainsi - et telle est encore l'attitude de l'islam dans les pays musulmans. Mais qu'on se souvienne de l'Inquisition faisant appel au bras séculier, des guerres de religion où l'intolérance était des deux côtés, des conversions massives sous la protection des autorités dans des pays colonisés, et même du mal que les

catholiques ont eu, en France, pour admettre la séparation de l'Église et de l'État, il y a un siècle... La Déclaration conciliaire marque un véritable retournement.

« Il est nécessaire que le droit à la liberté en matière religieuse soit reconnu et sauvegardé en même temps pour tous les citoyens et toutes les communautés religieuses ». Voilà bien pourquoi les catholiques qui, aujourd'hui, en France et plus largement en Europe, défendent le droit des musulmans qui vivent chez nous à disposer de lieux de culte décents, sont dans la logique de Vatican II. Mais aussi pourquoi, les chrétiens peuvent protester contre les pays musulmans qui limitent leur liberté de culte, voire qui interdisent de dire la messe, même dans des lieux privés, comme c'est le cas en Arabie saoudite. En outre la déclaration précise aussi que les pouvoirs publics ne doivent pas *« empêcher quelqu'un de s'agréger à une communauté religieuse ou de la quitter »*.

A nous, aux plus jeunes d'entre nous surtout, habitués à vivre dans une société laïque et sécularisée, tout cela n'apparaît guère révolutionnaire. C'est pourtant, dans l'enseignement de Vatican II le retournement le plus spectaculaire de la doctrine professée par l'Église catholique. C'est d'abord l'affirmation de la liberté religieuse - et non pas la messe en latin, comme l'ont trop dit les médias - qui a conduit Mgr Lefebvre et ses disciples à refuser l'enseignement du Concile. En 1985, avant d'entrer dans le schisme en ordonnant des évêques qui refusaient Vatican II, l'ancien archevêque de Dakar écrivait à Jean-Paul II : *« Nous n'avons cessé de protester au Concile et depuis le Concile contre le scandale de la fausse liberté religieuse... »*. En cela, Mgr Lefebvre était fidèle à ce que l'Église enseignait quand il était au catéchisme, puis au séminaire : *« la Vérité seule a des droits, pas l'erreur. Or, l'Église possède la Vérité. Elle seule a des droits »*. Au lieu de cela Vatican II affirme que Dieu est la Vérité, qu'il se révèle à nous en Jésus-Christ et ne saurait se laisser enfermer dans des formules dogmatiques utiles à notre réflexion, mais toujours contingentes. Le Concile dit aussi que l'acte de foi, réponse à l'appel du Père pour adhérer au Christ, ne saurait être qu'une démarche libre de la conscience de chacun, éclairée par l'Esprit-Saint.

En se tournant vers Jean-Paul II pour demander que l'Église revienne sur l'affirmation de la liberté religieuse, Mgr Lefebvre ne pouvait obtenir gain de cause. Au Concile, c'est sur la liberté religieuse que l'apport de Mgr Wojtyla fut sans doute le plus marquant. A partir de son expérience des pays communistes, le futur pape avait beaucoup réfléchi à la dignité et à la liberté de la conscience humaine. Il s'était profondément convaincu qu'en matière religieuse personne ne peut et ne doit être contraint de croire ou de ne pas croire.

L'évolution de l'Église catholique sur la liberté religieuse a certainement favorisé l'ouverture remarquable opérée par le Concile en direction des autres confessions chrétiennes dans le Décret sur l'œcuménisme et dans la Déclaration sur les religions non chrétiennes. En effet, à partir du moment où l'on admet qu'il faut respecter la liberté de conscience de chaque homme, il est plus facile d'admettre la pluralité des démarches religieuses et surtout la sincérité de ceux qui cherchent Dieu, en toute bonne foi, sur d'autres chemins que les nôtres.

En ce qui concerne l'œcuménisme, Vatican II insiste sur la volonté de promouvoir la restauration de l'unité entre tous les chrétiens, l'un des deux grands objectifs que Jean XXIII avait assignés au Concile. Mais alors qu'auparavant, l'Église catholique voulait atteindre cet objectif par la réintégration en son sein des chrétiens séparés, elle modifie son approche. On ne parle plus d' « œcuménisme catholique », mais de « principes catholiques de l'œcuménisme ». « Ceux qui croient au Christ et ont reçu valablement le baptême se trouvent dans une certaine communion bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique », reconnaît le Concile. Si le document conciliaire fait des distinctions entre les Églises et communautés ecclésiales selon leur proximité plus ou moins grande avec l'expression de la foi professée par l'Église catholique, il admet qu'il y a une « hiérarchie des vérités » selon leur rapport avec le fondement de la foi chrétienne. C'est important pour progresser dans un dialogue œcuménique dont le concile admet que l'objectif est l'unité et non par l'uniformité (dès l'époque apostolique, l'unité s'est vécue dans la diversité, cf les Actes des Apôtres), unité qui, dit-il, ne sera atteinte « que grâce à un effort soutenu de rénovation et de réforme », qui concerne aussi les catholiques et pas seulement les autres.

Quant à la déclaration *Nostra aetate* sur les religions non chrétiennes, une première vraiment dans l'histoire de l'Église catholique, elle n'est pas un aboutissement comme d'autres documents préparés plus ou moins souterrainement depuis longtemps par des forces vives dans l'Église. Elle est un point de départ pour une réflexion théologique et un dialogue qui se sont accélérés sous l'impulsion de Jean-Paul II après la première grande rencontre d'Assise, mais aussi après divers gestes en direction des juifs et des musulmans - c'est-à-dire des tenants des deux autres religions du Livre, celles dont la déclaration traite le plus longuement. L'affirmation centrale du décret sur les religions non chrétiennes est celle-ci :

« L'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces

règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent sous bien des rapports de ce qu'elle-même tient et propose, cependant reflètent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes ».

Cette conviction n'empêche pas l'Église de vouloir remplir sa mission : annoncer Jésus-Christ, qui est « *la Voie, la Vérité, la Vie* ». Mais, contrairement à ce qui s'est trop souvent fait dans l'histoire, elle entend le faire en respectant la liberté de conscience de chaque homme et les principes définis dans les autres documents conciliaires. Cela imprègne le décret sur les missions qui n'est pas le meilleur texte du point de vue de la forme. Retenons-en cependant quelques principes forts. L'évangélisation cesse d'être la spécialité des seuls missionnaires attitrés : elle est de la responsabilité de tout baptisé. Il n'y a qu'une seule mission de l'Église : annoncer l'Évangile et l'incarner partout en des communautés adaptées à des cultures où elles sont nées. « *La vie chrétienne sera ajustée au génie et au caractère de chaque culture* », dit le texte : c'est enfin la reconnaissance au moins dans les principes, de cette nécessaire acculturation de la foi, alors que trop souvent l'Église catholique a eu du mal à accepter que son message puisse s'exprimer autrement que dans une culture gréco-latine ou, plus largement européenne. Que l'on songe à la querelle des rites qui a bloqué l'évangélisation de la Chine. Certes, bien des pionniers de l'évangélisation ont œuvré dans un autre esprit : un Bartolome Las Casas avec les Indiens d'Amérique, un père Lebbe en Chine, un Jules Monchanin en Inde, Charles de Foucauld en Afrique du Nord. C'est à eux que le Concile a donné raison.

Après cette relecture de ce qui a été au cœur de l'enseignement de Vatican II, on perçoit mieux, j'espère, à la fois la cohésion profonde de son message ancré sur l'Évangile et l'ampleur de la véritable révolution qu'il a voulu opérer dans l'Église catholique. Voici comment le recteur de l'Université Saint-Paul d'Ottawa au Canada, résumait ce changement fondamental :

« Nous sommes passés d'une Église cléricale à une Église peuple de Dieu, d'une Église de chrétienté à une Église missionnaire, d'une Église du rite à une Église de la Parole, d'une Église des normes à une Église de l'expérience humaine, d'une Église uniforme à une Église plurielle, d'une Église d'adaptation au monde, à une Église de participation à la mutation du monde, d'une Église caution de l'ordre social à une Église parti pris pour les pauvres, d'une Église pourvoyeuse de services religieux à une Église communauté responsable ». C'est bien cela, en effet, la révolution que l'Église catholique a connue après Vatican II : les historiens en conviendront quitte à en nuancer la réalisation dans les faits. Mais

en langage de foi, cela s'appelle plutôt une conversion. Et pour l'Église, comme pour chaque baptisé, la conversion doit sans cesse être assumée, approfondie et renouvelée.

3 Quarante-quatre ans après : crise de l'Église ou crise de la chrétienté ?

Comme je l'ai montré dans la première partie, l'Église catholique a profondément changé en appliquant Vatican II. Elle a cherché ainsi à répondre aux défis du monde moderne tel qu'il s'était développé depuis la Renaissance, les Lumières, les révolutions démocratiques et sociales. Mais le monde aussi a changé depuis. Et les problèmes que l'Église et les chrétiens doivent affronter ne sont plus exactement les mêmes.

Depuis les années 60, en Occident, la société s'est sécularisée sous la pression d'un matérialisme pratique fondé sur le règne de l'individu, l'appât du gain et l'appétit de consommation. Ce matérialisme est probablement plus dangereux pour la foi - et plus largement pour l'intériorité et la spiritualité - que le matérialisme idéologique professé hier dans les pays communistes. La mondialisation libérale est en marche, qui accroît dramatiquement les inégalités, malgré une spectaculaire augmentation globale des richesses produites, parfois au risque de détruire le capital écologique de la planète. La durée de la vie augmente. Le progrès scientifique et technique fait rêver. Se poser la question de Dieu apparaît inutile. Avec les progrès de la connaissance, on ne peut plus croire comme avant. Même si, en expliquant comment fonctionne l'univers, la science ne fait que reculer le mystère du pourquoi.

Mais ce monde n'est pas aussi rose que le voudrait la publicité. Il y a le chômage, la misère, la solitude, la maladie et finalement, inéluctablement, la mort. Atteints soudain par le malheur, ou simplement perdus dans ce monde global où tout change sans cesse, beaucoup de femmes et d'hommes sont en quête de repères. Pour les trouver, ils se tournent parfois vers les religions traditionnelles, mais aussi vers les sectes, vers les charlatans, vers les croyances ésotériques, vers les paradis artificiels. Quand ils regardent vers la religion, quand ils y reviennent parfois, c'est souvent davantage pour y trouver une identité, une sécurité, des réponses toutes faites aux questions qui les taraudent, que la liberté des enfants de Dieu, exaltée par Vatican II. On assiste ainsi, dans toutes les religions, à la dangereuse montée des courants identitaires, des fondamentalismes et des intégrismes. Dans l'islam, le judaïsme, le christianisme,

le bouddhisme, l'hindouisme, ces courants religieux extrémistes se veulent propriétaires de la vérité et du bien, tous les autres devant être combattus parce qu'ils représentent l'erreur et le mal. Les catholiques n'échappent pas à ce phénomène inquiétant.

En Europe et, pour une part, en Amérique du Nord, les Églises chrétiennes connaissent une crise grave. Baisse drastique de la pratique religieuse, du nombre des vocations (20000 prêtres en France dont la moitié ont plus de 70 ans), diminution de la visibilité dans la société. D'où la peur qui s'est emparée de beaucoup de croyants. Et une question : et si Vatican II, qui nous a « *changé la religion* », était responsable de cela ? Parmi les jeunes qui découvrent et redécouvrent la foi, parmi les séminaristes et jeunes prêtres même, beaucoup posent la question. On met ainsi en cause, le prétendu désordre de la liturgie, l'ouverture au monde qui polluerait l'Église, l'engagement des chrétiens dans les luttes temporelles qui les détourneraient de la spiritualité, l'œcuménisme qui entraînerait le relativisme, le dialogue avec les autres religions, etc.

Ces interrogations trouvent des échos chez certains prélats, notamment à Rome, mais aussi dans des familles bien-pensantes, qui ont vécu Vatican II comme un cataclysme mais qui ont fait le gros dos en attendant que le vent tourne. Signe des temps : si j'en crois des amis évêques et aussi telle ou telle personnalité du Vatican, les « bons catholiques » ont repris l'habitude de dénoncer les prétendues déviations qu'ils constatent dans l'Église, auprès de leur évêque ou, plus souvent, du Saint-Siège. Les Français seraient particulièrement nombreux à pratiquer ainsi la délation.

En tout cas, les signes de restauration se sont multipliés ces dernières années. Des séminaires sont ouverts qui accueillent des candidats refusés dans leur diocèse pour manque de maturité. L'œcuménisme stagne. Depuis 1985, on préfère présenter l'Église comme une « communion » (ce qu'elle est aussi) que comme « le peuple de Dieu », expression jugée trop sociologique, mais qui surtout insiste trop sur l'égalité de tous les baptisés. On voit reflourir parmi les jeunes prêtres une spiritualité sacerdotale individualiste. La tentation existe d'un retour en arrière. Elle s'exprime haut et fort, à la fois dans certaines organisations plus ou moins récentes, mais aussi dans les hautes sphères de l'Église catholique. Le pape Benoît XVI n'a cessé d'affirmer son attachement à Vatican II, mais son obsession de la continuité confondue avec la Tradition, la distinction qu'il fait entre la lettre du Concile et les prétendues déviations opérées au nom de « l'esprit du Concile », sert d'alibi à ceux qui rêvent de revenir en arrière.

Pourtant, si l'on prend en compte la totalité des catholiques pratiquants, cette tendance est incontestablement minoritaire. Mais elle est bruyante tandis que la majorité est plutôt silencieuse et qu'elle continue de s'effriter à la fois parce qu'elle comprend nombre de gens âgés qui disparaissent et parce que beaucoup, découragés à tort ou à raison, s'éloignent de l'Église sans faire de bruit. Le phénomène n'est pas nouveau et vaut la peine qu'on s'y arrête.

Je viens d'évoquer l'évolution du monde, la sécularisation. Beaucoup de responsables ecclésiastiques ont tendance à y voir la cause essentielle de la crise de l'Église quitte à accuser aussi Vatican II d'avoir trop couru après cette évolution du monde. Est-ce aussi simple ?

Toutes les enquêtes sociologiques réalisées à l'époque en Europe et en Amérique du Nord ont prouvé que Vatican II avait été globalement très bien accueilli par les catholiques et même par les autres. Immédiatement après la fin de ce concile on avait même enregistré une sensible progression de la pratique religieuse. Mais celle-ci n'a pas duré. La pratique s'est brutalement effondrée à partir de 1968. Sans doute à cause de la révolution des mentalités qui a balayé alors l'Occident, mais aussi... à la suite de la publication - en 1968 - de l'encyclique « *Humanae Vitae* » condamnant la contraception à l'aide de moyens jugés non naturels. Cette question aurait dû être tranchée par le Concile. Paul VI qui a été un grand pape courageux, mais aussi un homme angoissé, hanté par le peur de se tromper, est intervenu personnellement pour retirer cette question de l'ordre du jour du concile et la confier à une commission spéciale. Les travaux de cette commission allaient aboutir à un document pastoral qui aurait accepté les moyens modernes de régulation des naissances en faisant appel à la responsabilité des couples. Des évêques sont intervenus de manière pressante auprès du pape pour qu'il prenne une autre position ? Parmi eux, et probablement le plus persuasif, l'archevêque de Cracovie, Karol Wojtyła, pour qui la contraception chimique était une atteinte à la grandeur de la sexualité (le futur Jean-Paul II n'était pas du tout un puritain) et à la dignité du mariage. Finalement, Paul VI a publié son encyclique. Les sondages réalisés alors dans plusieurs pays occidentaux ont montré qu'environ 90 % des catholiques pratiquants y ont vu « une mauvaise décision » et que 60% des couples catholiques déclaraient ne pas s'y conformer. Beaucoup - et en particulier beaucoup de femmes, plus nombreuses que les hommes parmi les pratiquants - se sont alors éloignées de l'Église et parfois de la foi. Cela a largement contribué à un phénomène nouveau parmi les catholiques, y compris les pratiquants : beaucoup ne se sentent plus tenus de suivre aveuglément les consignes de l'Église comme c'était le cas auparavant. Ils revendiquent leur autonomie - ce qui est bien dans l'air du temps.

Quand on réfléchit à ce que nous venons de dire et que l'on considère la remise en cause de Vatican II par certains, les phénomènes de restauration que l'on constate dans l'Église, la volonté de certains courants d'opposer radicalement au monde moderne une identité catholique réaffirmée et intransigeante - une obsession de l'identité que l'on constate un peu partout et qui est fondée sur la peur - on peut s'interroger. Est-ce la bonne manière de témoigner de notre foi en Jésus-Christ devant un monde de plus en plus étranger aux préoccupations religieuses ?

L'obsession de s'enfermer dans son identité par peur d'un monde qui change et nous bouscule, elle n'est pas propre aux catholiques, nous l'avons vu. Mais l'aspiration de certains catholiques à revenir en arrière se nourrit de deux nostalgies.

La première est la nostalgie de la cité catholique. J'entends par là une société qui a prévalu en Occident depuis Constantin jusqu'au tour de l'an 1500 où tout le monde était en principe catholique et où le pouvoir politique et le pouvoir ecclésiastique se confortaient mutuellement, même s'ils s'opposaient souvent. Avec la Réforme, les Lumières, la Révolution française et le développement de la démocratie cette symbiose entre Église et pouvoir politique a été remise en cause. Certains ne s'en sont jamais consolés. Songeons à la manière dont les Français se sont longtemps divisés entre catholiques monarchistes et républicains anticléricaux. L'Action française s'est nourrie de cette opposition. Son penseur Charles Maurras était un agnostique. Pour lui, l'Église romaine qui se situe, avec sa pompe et son organisation hiérarchique, dans la continuité de l'Empire romain, devait être un soutien et une référence pour une restauration de la monarchie. « Quel dommage que l'Église véhicule aussi les idées subversives du petit juif, Jésus », disait-il. N'oublions pas que, malgré sa condamnation par Pie XI, l'Action française a exercé une influence prédominante sur l'Église de France jusqu'à 1945 - ce qui explique l'attitude d'une partie notable de l'épiscopat à l'égard de la Révolution nationale du Maréchal Pétain. Marqué par l'Action française, Mgr Lefebvre a été un théoricien de la restauration d'une Cité catholique gouvernée par le Christ-Roi (Voir « Études » de septembre 2009). L'attitude des intégristes est d'abord politique. Même si elle trouve encore des échos chez certains membres de la Curie romaine, cette position extrémiste ne saurait séduire ceux qui prennent vraiment l'Évangile au sérieux. C'est pourquoi, dans la mesure où ils restent bloqués sur cette position, je ne crois pas à une réintégration possible des disciples de Mgr Lefebvre, d'autant que Benoît XVI ne leur donnera jamais satisfaction sur la liberté religieuse et

sur les orientations fondamentales de Vatican II auxquels il est profondément attaché. En revanche, certains mouvements modernes comme « Communion et Libération » ou l'Opus Dei misent toujours sur une action politique proprement catholique pour répandre la foi. Et dans certains pays la tentation d'un parti chrétien - contre les autres - existe toujours.

Beaucoup plus répandue est l'autre nostalgie qui se confond parfois avec la première, mais peut aussi se manifester dans une Église acceptant réellement la laïcité de l'État : c'est la nostalgie de la chrétienté. Nostalgie d'une Église qui - seulement à partir du Moyen-Âge, soulignons-le - avait mis en place en Occident un quadrillage territorial avec les diocèses, les paroisses, complété par tout le système des monastères et des institutions gérées par des congrégations religieuses. La crise actuelle et surtout la chute des vocations sacerdotales est en train de détruire ce maillage : ce processus est particulièrement avancé en France. Cela suscite beaucoup d'inquiétude, d'angoisse même parmi les catholiques. Cela implique en effet une réflexion profonde sur la mission de l'Église et sur l'utilisation des moyens dont elle dispose. C'était le sujet principal de l'assemblée plénière des évêques à Lourdes, en novembre 2009: ils ont constaté combien sont différentes les solutions préconisées par chacun d'eux dans son diocèse. Leur réflexion collective se poursuit depuis.

Il apparaît de plus en plus cependant, que la chrétienté d'hier ne reviendra pas. Faut-il le regretter ? Peut-être pas si l'on songe que parmi ceux qui, autrefois, allaient chaque dimanche à la messe dans les régions très catholiques, beaucoup le faisaient par conformisme social, pour obéir aux parents ou pour obtenir des faveurs du Ciel dans une démarche un peu superstitieuse. Aujourd'hui, dans un pays comme la France, celui qui pratique le fait dans une démarche volontaire pour célébrer et partager sa foi en Jésus-Christ. Il ne suffit pas de connaître par cœur le catéchisme d'autrefois, ce qu'on appelait les vérités à croire pour vivre l'Évangile. Le Rwanda était considéré il y a vingt ans, comme le pays le plus chrétien d'Europe : il comptait 97 % de baptisés. Songeons à ce qui s'y est passé en 1994 ! Même des prêtres ont participé au génocide. Le Rwanda avait-il été évangélisé ?

Dans notre société mondialisée et sécularisée, la mission de l'Église reste ce qu'elle est depuis toujours : transmettre la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. Dieu est. Il est le créateur, c'est-à-dire la source de l'être. Mais il n'est pas un principe abstrait. Il n'est pas le grand architecte de l'Univers cher aux philosophes des Lumières. Il est Amour. Et il nous a aimés, il nous aime jusqu'à s'incarner dans l'humanité en Jésus-Christ, mort et ressuscité, afin que tous les

hommes partagent sa vie divine. « Scandale pour les juifs, folie pour les païens », écrivait saint Paul. Aujourd'hui on pourrait dire la même chose : « Scandale pour les juifs et les musulmans que l'idée même d'un Dieu fait homme. Scandale pour un monde agnostique qui ne peuvent y voir qu'une fable. » La tâche n'était pas plus facile pour les premiers chrétiens qui ont pourtant changé la face du monde antique par leur témoignage, parce qu'ils ont pris au sérieux la présence du Christ ressuscité.

Ce n'est pas en faisant au monde une leçon de morale, de catéchisme ou même de théologie que l'Église fera entendre ce message au monde. c'est en témoignant de l'amour de Dieu révélé en et par Jésus-Christ, de sa tendresse pour les hommes et d'abord pour les plus pauvres, pour les si nombreux laissés-pour-compte de notre société d'abondance. Quels sont les chrétiens de notre époque qui ont su toucher le cœur des femmes et des hommes de notre temps ? Ce sont Mère Thérèse, sœur Emmanuelle, l'abbé Pierre, Don Helder Camara et des milliers d'autres moins médiatisés et qui, eux aussi, se sont donnés et continuent de se donner aux plus pauvres, à ceux qui souffrent, à ceux qui crèvent de faim ou de solitude. Je n'oublie pas Jean-Paul II qui a su toucher les cœurs moins par la manière dont il a gouverné l'Église que par celle dont il a su parler aux foules et d'abord aux jeunes.

Demain comme hier, l'Église remplira sa mission si elle se préoccupe d'abord de témoigner de Jésus-Christ et d'annoncer son message, et non pas d'elle-même et de sa visibilité. C'est exactement ce que lui a demandé Vatican II. Cela impliquera bien sûr de trouver de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement. Cela amènera inévitablement de repenser le rôle des laïcs au sein des communautés chrétiennes et aussi celui du prêtre . Ces chantiers sont déjà bien ouverts. Cela conduira probablement un jour à ordonner des hommes mariés et - qui sait ? -des femmes, pour apaiser la faim eucharistique des baptisés - cette affaire ne relève pas des la foi, mais de la discipline que se donne l'Église. Pour répondre à certains questions qui ne se posaient pas il y a un demi-siècle, il sera certainement nécessaire de compléter Vatican II. Sera-ce par un nouveau concile œcuménique comme l'ont demandé certains à commencer par le cardinal Martini, mais comme le refuse Benoît XVI ? Peut-être. Faisons confiance à l'Esprit-Saint. Mais au lieu de rêver d'un retour en arrière, d'être obsédés par le danger illusoire de rupture avec un passé idéalisé, commençons par appliquer pleinement le Concile Vatican II qui, comme le disait Jean-Paul II en l'an 2000 « nous offre une boussole fiable pour nous orienter sur le chemin du siècle qui commence ».

